

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouveau cadeau aux chasseurs ?

11 avril 2018 à Issy-les-Moulineaux

Certains médias viennent d'annoncer que le Président de la République s'apprêtait à faire « **un joli cadeau financier aux chasseurs en baissant le permis national de 400 à 200 euros** ». Cette excellente mesure, très attendue par les chasseurs pour faciliter la mobilité sur le territoire, a été validée le 15 février par le Président de la République lors de l'audience qu'il a accordée à Willy Schraen, le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs. Toutefois les modalités d'application sont en cours de négociation avec l'Elysée et Bercy et l'application réelle se fera pour la saison cynégétique 2019-2020, et donc à partir du 1^{er} juillet 2019.

Cette mesure fait partie d'un ensemble de réformes pour mieux intégrer la chasse dans les politiques rurales et de maintien de la biodiversité ordinaire. Ce sont des engagements du candidat Emmanuel Macron qui sont traduits dans les faits aujourd'hui, ce qui est rassurant pour les ruraux que nous sommes.

Pour la FNC, annoncer que cette mesure est un cadeau aux chasseurs à des fins électoralistes illustre bien la méconnaissance de l'auto financement de la chasse française par les chasseurs eux-mêmes.

Ce geste symbolique fort ne concerne pas l'argent des contribuables, mais celui des chasseurs eux-mêmes qui doivent s'acquitter tous les ans d'une taxe départementale ou nationale obligatoire pour bénéficier de la validation annuelle de leur permis de chasser.

Cette baisse significative ne concerne que les permis nationaux dont le coût est très élevé pour les jeunes et les nouveaux permis. Elle aura surtout deux effets bénéfiques immédiats, à savoir rendre plus accessible la chasse aux jeunes chasseurs qui ont de faibles moyens, mais sont plus mobiles et obliger à une nouvelle gestion des dégâts de gibiers que les chasseurs payent aux agriculteurs.

En effet, en rapprochant le prix du permis départemental du permis national, les fédérations départementales des chasseurs vont devoir adapter leur gestion afin de réduire la facture qu'elles payent aux agriculteurs et qui atteint aujourd'hui 50 millions d'euros.

- **Avec leurs permis départementaux et nationaux, le timbre grand gibier et les autres contributions**, les chasseurs versent sur leurs propres deniers 73 millions d'euros pour la police de la chasse, 50 millions d'euros pour les dégâts de gibier aux agriculteurs, 80 millions d'euros pour la gestion cynégétique par les fédérations et 40 millions d'euros pour la gestion environnementale des territoires.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **L'économie de la chasse représente par an un flux financier de 3,9 milliards d'euros**, ce qui constitue un apport très conséquent pour de nombreux secteurs économiques du monde rural ainsi que des ressources non négligeables pour l'Etat en termes de taxes, TVA et d'impôts divers.
- **A côté de cette contribution économique directe, la chasse représente 2,9 milliards de services éco systémiques** et d'apport en nature pour la biodiversité, avec près de 75 millions d'heures de bénévolat par an pour aménager les territoires.

C'est donc bien la chasse et les chasseurs qui contribuent tous les ans à hauteur de 7 milliards d'euros à l'économie et à la biodiversité de nos territoires ruraux.

Ils peuvent donc légitimement avoir un accès plus facile et moins coûteux au permis national comme le souhaite le Président de la République.

